



# PROJET EDUCATIF

Commune de Lailly en Val

2 rue des écoles, 45140

[accueil@laillyenval.fr](mailto:accueil@laillyenval.fr)

[enfancejeunesse@laillyenval.fr](mailto:enfancejeunesse@laillyenval.fr)

02.38.46.92.35

## Sommaire

### Préambule

Accueillir vos enfants au sein de nos services, ce n'est pas seulement assurer leur garde, c'est aussi contribuer à leur éducation en s'appuyant sur plusieurs valeurs définies dans le projet éducatif de notre commune.

Ce projet éducatif a pour ambition de recenser les besoins et les priorités à mettre en œuvre pour définir notre politique en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il ne s'agit pas ici d'écrire des projets d'activités mais bien de définir des objectifs communs à atteindre afin d'asseoir ou d'améliorer l'offre éducative de notre commune.

La commune de Lailly en Val investit pour les enfants de la commune afin de leur permettre d'évoluer et de s'épanouir en toute sécurité, en leur proposant :

- Un accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires à la structure « enfance » avec le recrutement de son responsable du service et directeur de la structure ainsi que de son personnel qualifié et diplômé.
- Un Pass'ADOS permettant aux jeunes collégiens l'accès à différentes activités sportives, manuelles et artistique chaque première semaine des petites vacances scolaires.
- Une garderie périscolaire matin et soir à la structure « enfance ».
- Un temps d'accueil méridien avec la restauration collective.

Les enfants de notre commune sont accueillis dans notre structure « enfance » qui est un bâtiment récent où nous retrouvons différents espaces (restauration scolaire, salles d'activités, sanitaires, et le bureau du responsable).

Afin d'obtenir une vision plus juste et objective de l'offre éducative, un diagnostic a été réalisé et les habitants ont été consulté sur l'offre extrascolaire. Cela a permis de faire le point sur les besoins et de définir les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs.

### Les différentes valeurs et ses objectifs

Notre conception éducative et pédagogique se fonde sur 5 axes principaux :

- La notion de collectivité, de vivre ensemble et la citoyenneté
  - Encourager des relations fondées sur le respect mutuel, le respect des règles et l'épanouissement personnel.
  - Sensibiliser les enfants aux règles de vie en société.
  - Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres. Apprendre à partager des espaces de jeux, des objets... Apprendre à négocier, à se faire respecter et à respecter les autres.
- L'autonomie, la prise d'initiative et l'épanouissement de chacun
  - Permettre la prise d'initiative lors des activités et la prise de décision.

- Travailler sur la confiance en soi et en l'autre.
  - Eveiller aux différentes pratiques artistiques, culturelles et sportives.
- ➔ La tolérance avec les différences de chacun et la socialisation
- Favoriser la socialisation en développant les relations avec les autres.
  - Se mettre en accord avec les règles de vie quotidienne de l'accueil de loisirs.
  - Favoriser les liens entre les différentes tranches d'âges.
- ➔ Le respect mutuel envers tous (enfants et adultes)
- Poser des repères sur les modes de propositions et de prises de décisions collectives en laissant une possibilité de choix aux enfants.
  - Appréhender l'autre et le comprendre (au travers de jeux d'intérieur ou d'extérieur).
  - Accepter les différences de chacun (physiques, culturelles...)
- ➔ Le respect de l'environnement et l'importance du tri des déchets et du non-gaspillage
- Découvrir et comprendre l'environnement extérieur qui nous entoure.
  - Prévoir des activités en lien avec l'extérieur.
  - Sensibiliser les enfants au développement durable.

Ces valeurs éducatives et pédagogiques sont pour chacun des adultes encadrants des repères pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités à proposer aux enfants et aux adolescents. Celles-ci seront approfondies dans le document pédagogique réalisé par le directeur de la structure et l'équipe d'animation.

## **Les différentes actions**

### **Partie « Enfance »**

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 tous les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances scolaires (chaque première semaine des petites vacances, fermé à Noël et tout le mois de Juillet ainsi que la dernière semaine d'Août). En priorité, sont accueillis les enfants de la commune de Lailly en Val et si nous avons de la place, nous accueillons les enfants des villes alentours.

Durant les vacances scolaires, des activités accessoires pourront avoir lieu comme par exemple, l'organisation de courts séjours et/ou de nuits au centre.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès du ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Pour la mise en œuvre de ce projet éducatif, notre commune a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique mise en œuvre sur le territoire communal en matière d'accueil des enfants et des jeunes.

La CAF est un soutien et un partenaire important pour le fonctionnement de notre structure d'accueil. La DDJSCS (Direction Départementale de la jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale) et la PMI (pour les enfants de -6 ans) sont également des partenaires de premier plan car ils autorisent et contrôlent le fonctionnement de notre structure.

Le directeur de l'accueil de loisirs et son équipe d'animation élaborent un document pédagogique qui cadre et décrit le fonctionnement des activités. Ce document est consultable par les familles ainsi que par les animateurs qui rejoindront l'équipe d'animation.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 (accueil du matin entre 7h30 et 9h, et le soir entre 17h et 18h30).

Pour les mercredis, deux formules sont proposées aux familles :

- Soit inscription uniquement pour le matin, sans repas avec un temps d'accueil possible de 7h30 à 13h
- Soit inscription à la journée, avec le repas et le goûter, avec un temps d'accueil possible de 7h30 à 18h30

### ***Partie « Jeunesse »***

Pour les collégiens, la ville a mis en place un Pass'ADOS qui donnera la possibilité aux jeunes de notre commune de s'é mouvoir au travers de multiples activités.

Ces activités ont lieu chaque première semaine des petites vacances scolaires (excepté Noël) et se déroulent dans les différentes salles de la commune (gymnase, terrain sportif, salles annexes...).

Elles sont encadrées par divers professionnels compétents et diplômés.

### ***Nos différents partenaires***

- ➔ Les partenaires institutionnels : La caisse d'allocation familiale du Loiret (CAF), la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale entre autres (DDJSCS) et la protection maternelle infantile (PMI).
- ➔ Les partenaires associatifs de notre commune avec les associations artistiques et sportives y compris la bibliothèque.
- ➔ Les partenaires municipaux avec les différents services de la mairie.
- ➔ Autres partenaires extérieurs (sportifs, culturels...).

### ***Le rôle et les missions du personnel***

La commune reste dans une démarche dynamique et volontaire quant à l'avancée de son service enfance et jeunesse. Elle souhaite vivement en faire une force vive et permettre de créer du lien collectif au travers de toutes les familles.

Le service enfance et jeunesse est géré par le responsable du service, sous l'autorité territoriale. Le responsable du service est aussi directeur de l'accueil de loisirs et a pour mission principale la mise en place de l'accueil de loisirs et il est garant de son bon fonctionnement.

Ce service enfance et jeunesse est composé de différents corps de métiers :

- Les animateurs (diplômés BAFA ou en cours de formation) qui travaillent sur les différents temps périscolaires et extrascolaires.
- Les ASTEM qui agissent au sein de l'école maternelle et qui interviennent sur le temps de la restauration scolaire.
- Le personnel de restauration scolaire pour le service du midi et des repas sur l'accueil de loisirs.

- Le personnel d'entretien des différents bâtiments.

Le personnel doit avant tout garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

L'épanouissement de l'enfant passe par un accompagnement éducatif de qualité assuré par des adultes qualifiés et bienveillants. Tout ce qui entoure l'enfant et l'adolescent contribue à son éducation, d'où l'intérêt d'être exigeant concernant nos actions, le comportement et les attitudes des adultes encadrants. Ces derniers accompagnent l'enfant et le jeune dans sa construction et lui fournissent une référence.

La formation du personnel est primordiale. Dans les activités de loisirs, les enfants et les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés, dans le respect des normes d'encadrement. L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner.

L'équipe d'animation s'attache à respecter les différents besoins et rythmes des enfants.

Lailly en Val, le 20.03.2020

Monsieur le Maire

Mr GAUDRY Philippe